

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 23 juin 2026**

Sous la Présidence de Madame la Maire, Caroline GROTZINGER.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : Mme EGERT Marion, M. GALLIATH Eric, M. GENDRON Pierre-Julien, M. HAUTER Laurent, Mme SARRON Coralie, M. THUET Mathias, M. GRAGNIC Alan, Mme GHIRINGHELLI Marie, Mme FIMBEL Morgane

ABSENTS EXCUSES : Mme DA SILVA Eva, Mme LACK EYFRIED Solène, M. DISS Eric, M. BADER Hervé, M. GRANDPIERRE Antoine

PROCURATIONS : Mme DA SILVA Eva à Mme EGERT Marion, Mme LACK EYFRIED Solène à Mme SARRON Coralie, M. DISS Eric à Mme FIMBEL Morgane, M. BADER Hervé à Mme GHIRINGHELLI Marie

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026
3. Convention périscolaire
4. Planning partagé Joynit
5. Décision modificative de crédits
6. Chauffage logement ancienne école des filles
7. CCCSPV
8. Décisions du maire dans le cadre des délégations
9. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
10. Divers
11. Informations

1. Désignation secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme FIMBEL Morgane comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 26 mai 2026

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

3. Convention périscolaire

Madame la Maire et Mme EGERT Marion rendent compte des discussions qui ont eu lieu avec les Foyers Clubs d'Alsace et présentent le projet de convention « accueil de loisirs sans hébergement » pour le période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Les effectifs sont maintenus à 30 enfants.

Coûts prévisionnels : 115 823,79 € dont 74 671,09 € de participation communale (couverte partiellement par une dotation de solidarité communautaire de 20 347 € pour l'année 2026).
Montant mensuel prévisionnel de participation de la Commune : 6 222,59 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame la Maire à la signer.

4. Planning partagé Joynit

Afin d'assurer le suivi de l'occupation et les réservations des salles communales, la mise en place d'un planning via la plateforme Joynit avait été votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2025, pour un coût annuel de 1 050 € HT (auquel s'ajoutaient 50 € HT de mise en service et 250 € par séance de formation). Cet outil permet de faire des demandes de réservation, aux associations d'y inscrire leurs créneaux et au public de consulter le planning.

Cependant, lors de la réunion avec les présidents d'associations le 16 avril 2026, il est apparu que si ce planning partagé offre une bonne visibilité sur l'occupation des locaux, il reste sous-exploité. Son utilisation s'avère hétérogène, chronophage et complexe pour les réservations. Les présidents ont exprimé le besoin essentiel d'un calendrier partagé simple et clair, permettant uniquement de consulter la disponibilité des salles et de simplifier les demandes d'occupation.

L'abonnement annuel à Joynit ayant été souscrit sans contrat, il peut être résilié à sa date anniversaire, en septembre 2026.

Face à ce constat, Mmes LACK-EYFRIED Solène et BUNNER Florence ont travaillé sur une alternative : un calendrier partagé via Google Calendar. Totalement gratuit, cet outil est consultable par tous via un lien partagé, et sa mise à jour sera assurée par Mme BUNNER Florence. Les réservations privées et les demandes d'occupation des salles s'effectueront, comme auparavant, par courriel et/ou sur formulaire papier.

En conséquence, Madame la Maire propose de ne pas renouveler l'abonnement au planning Joynit et de le remplacer par un calendrier partagé sous Google ou tout autre outil similaire gratuit. Ce calendrier partagé gratuit sera mis en place au plus tard pour septembre prochain. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

Madame la Maire remercie vivement Mme LACK EYFRIED Solène pour l'initiative et la mise en œuvre de ce projet.

5. Décision modificative de crédits

Madame la Maire informe l'Assemblée que pour l'étude de sécurité de la Route Nationale, lancée lors du mandat précédent, un marché a été signé avec l'entreprise SETUI pour un montant de 9 500 € HT. Le premier acompte a été réglé en 2024 et l'étude finale a été transmise à la mairie en octobre 2025.

Le second et dernier acompte d'un montant de 4 630 € HT a été reçu en mai 2026. Cependant, le suivi financier du projet n'ayant pas été mené à son terme, aucun reste à réaliser n'avait été anticipé.

Actuellement, la facture est en attente de validation pour deux motifs :

- Un écart non justifié de 270 € HT.
- L'absence de documentation pour la mission « Mise au point avec la CEA68 », pourtant facturée 560 € HT.

En attendant les clarifications, Madame la Maire propose de prendre la décision modificative de crédits suivante (DM n° 2-2026) :

- cpte 2188 (dép.) : - 10 000 €
- cpte 203 (dép.) : + 10 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative de crédits.

6. Chauffage logement ancienne école des filles

Madame la Maire informe l'Assemblée que la commune loue depuis 2021 un logement situé à l'étage de l'ancienne école des filles à M. SCHELCHER Victor. Les frais de chauffage de ce logement sont refacturés annuellement au locataire.

L'évolution du coût du chauffage sur l'ensemble de la période locative se présente comme suit :

Saison de chauffe	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Redevance (€)	1 075,16	1 348,15	1 748,24	3 679,50	1 699,41

Le montant facturé au titre de la saison de chauffe 2024-2025 s'avère presque deux fois supérieur à ceux des saisons précédentes et suivante. Cette anomalie s'explique par une défaillance des compteurs calorifiques, qui ont depuis été remplacés.

Afin de compenser ce surcoût exceptionnel, Madame la Maire propose de ne pas facturer la saison 2025-2026, actuellement en cours d'établissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7. CCCSPV

Lors du conseil municipal du 14 avril 2026, la composition du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) a été votée en désignant, parmi les membres du conseil, 5 titulaires et 4 suppléants, proportionnellement à la composition du corps de sapeurs-pompiers. Depuis, un officier SIS68 a été mis à la disposition du CPI. Cette évolution nous oblige à nommer un suppléant additionnel pour représenter la commune. Madame la Maire propose de désigner Mme DA SILVA Eva. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette désignation.

8. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Madame la Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Madame la Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 et du 14 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame la Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2026.

9. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Madame la Maire donne les informations suivantes :

♦ Deux conférences intercommunales des Maires se sont tenues.

○ Celle du mercredi 3 juin 2026 a couvert 2 thèmes :

- Les gens du voyage, en présence de M. DIMICHELE, Sous-Préfet et Directeur de cabinet du Préfet du Haut-Rhin

Il y a dorénavant un médiateur (M. Quentin STERLEY) mis en place par la Préfecture qui peut être contacté à tout moment et qui soutient les communes lors de l'installation et le séjour des gens du voyage.

- Point sur la procédure d'élaboration du PLUi avec la participation de l'ADAUHR.

○ Celle du mercredi 17 juin 2026 qui a eu lieu sur le site de la Centrale Nucléaire de Fessenheim et qui était orientée sur le projet du Technocentre et des principales procédures à venir.

♦ Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 prévoit l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde pour une COMCOM comme la nôtre, dont au moins une commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde. C'est le cas de Rumersheim-le-Haut.

La CCARB dispose d'un délai de 5 ans, depuis la promulgation de la loi pour élaborer son PICS, soit avant le 26 novembre 2026.

Nous avons été sollicités le 10 juin 2026 par la COMCOM pour fournir les éléments demandés avant le 10 juillet 2026.

10. Divers

Regroupement des acteurs de l'eau

Madame la Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Néanmoins, la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 est revenue sur cette obligation.

Désormais, la commune conserve les compétences qu'elle exerçait à la date de promulgation de cette nouvelle loi. Pour notre village, cela concerne la compétence « eau », la compétence « assainissement » ayant déjà été transférée antérieurement.

Il faut savoir que depuis 2023, la CCARB, les différents syndicats d'eau et les communes travaillent en collaboration avec la Préfecture sur l'opportunité de la création d'une antenne sud, qui regrouperait le SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim (BFN), le SIAEP Munchhouse et Environs, le SMPEP de la Hardt, la commune de Blodelsheim et la commune de Rumersheim-le-Haut. Pour rappel, les 17 autres communes de la CCARB sont déjà regroupées en sein d'une structure unique : le syndicat de la Plaine du Rhin (antenne nord).

Préalablement à une potentielle fusion - qui impliquerait notamment une harmonisation progressive du prix de l'eau - la Préfecture a recommandé en septembre 2025 la réalisation d'un audit. Cette étude de faisabilité doit analyser les aspects administratifs, financiers, juridiques, techniques ainsi que la gestion des ressources humaines.

Fin 2025, deux cabinets conseils ont été sollicités. Leurs offres de prestations oscillaient entre 15 000 € et 25 000 €, un montant qui devait être réparti au prorata du nombre d'abonnés entre les différentes parties prenantes. Toutefois, la participation à cette étude payante n'a pas fait l'unanimité : les communes de Blodelsheim et de Rumersheim-le-Haut avaient choisi de suspendre leur décision dans l'attente des élections municipales.

Les discussions ont repris lors de la réunion du 22 juin 2026 (étaient présents pour la commune de Rumersheim-le-Haut : Madame la Maire et M. THUET Mathias). À cette occasion, il a été indiqué que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pouvait réaliser ce type de mission à titre gratuit.

Les acteurs présents ont donc exprimé le souhait de s'engager, dans un premier temps, vers cette étude gratuite, quitte à la compléter ultérieurement par l'expertise d'un cabinet privé si nécessaire. Un état des lieux précis et rigoureux reste en effet indispensable pour prendre une décision éclairée et concertée. Il est par ailleurs confirmé que la participation à cette étude de la DGFIP n'engage en rien les communes/syndicats quant à leur décision finale de fusionner ou non.

C'est pourquoi Madame la Maire propose que la commune participe à cette étude. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

INFORMATIONS

Madame la Maire donne les informations suivantes :

♦ Au regard de la vague de chaleur actuelle, de la situation de températures dans les écoles et des recommandations de l'Inspection Académique, les deux directrices d'école en accord avec Madame la Maire ont décidé de la fermeture partielle des deux écoles dans un premier temps pour les lundi 22 et mardi 23 juin 2026 puis pour les jeudi 25 juin et vendredi 26 juin 2026 avec

- maintien des cours le matin de 8h15 à 11h45.
- accueil des seuls élèves sans solution de garde l'après-midi par l'équipe enseignante, qui a assuré un service d'accueil à l'école.

Il s'agira aussi de réfléchir à des mesures à long terme.

Madame la Maire remercie l'équipe enseignante des deux écoles pour leur préoccupation constante du bien-être des enfants.

♦ **Recrutement** du remplaçant au poste d'assistant administratif

L'appel à candidatures s'est clôturé le 6 juin 2026. Nous avons reçu 28 candidatures de tous horizons. Florence, Audrey, Mme SCHAAF Valérie du CDG68 et moi-même avons ensuite fait passer un entretien à 4 candidats le 16 juin 2026. Une candidature a retenu notre attention et nous sommes actuellement en discussion avec cette personne concernant les modalités, notamment salariales. Une réponse définitive de sa part est attendue pour la fin de la semaine.

♦ Coût des **assurances** à la Ciade : 3,5 % de hausse pour la protection juridique et 10 % de hausse pour les assurances multirisques et véhicules.

♦ Les **comités consultatifs** ont été ouverts aux villageois qui souhaitent contribuer et partager leurs idées et compétences au service du village :

Comité consultatif fêtes et cérémonies	ARGAST Isabelle
Comité consultatif travaux, voirie, espace public (incl. JC)	DISS Serge JARRET Jean-Christophe FIMBEL Patrice
Comité consultatif gestion patrimoine public	DISS Serge
Comité consultatif éducation et jeunesse (incl. CME)	MOUTOUSSAMY Daniel GHIRINGHELLI Emmanuel MEYER Sylvie CATTO Danièle MARTIN Elodie
Comité consultatif communication	ARGAST Isabelle RINGLER Anita
Comité consultatif cimetière	MOUTOUSSAMY Daniel ARGAST Isabelle JARRET Jean-Christophe
Comité consultatif vie associative	ARGAST Isabelle RINGLER Anita MEYER Sylvie

♦ **Opération de mise à jour des éléments d'équipement standard des logements**

De quoi s'agit-il ?

L'État souhaite moderniser le calcul des impôts locaux (Taxe Foncière et Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires). Pour cela, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) veut mettre à jour la liste des équipements de "confort" des logements.

Dans les fichiers de la DGFIP, de nombreuses habitations sont encore enregistrées selon des critères datant des années 1970. À l'époque, avoir l'eau courante, l'électricité, des WC, une douche ou du chauffage était un "plus". Aujourd'hui, ce sont des équipements de base. Pourtant, s'ils ne sont pas déclarés dans les fichiers, le propriétaire paie moins d'impôts qu'il ne le devrait.

Ce qui a changé dans la méthode

Initialement, l'État voulait appliquer une mise à jour automatique et globale pour tout le monde. Face à la protestation des élus locaux, le gouvernement a fait marche arrière : l'opération est désormais locale et nécessite obligatoirement l'accord du Maire pour être lancée sur sa commune.

Quel est l'enjeu local (l'impact) ?

La DGFIP a déjà ciblé les logements concernés (les catégories allant du standard au luxe) :

- **Dans le Haut-Rhin : 23 % des logements** ont été identifiés comme "sous-évalués" car il leur manque officiellement au moins un des critères de base.
6 équipements de base : raccordement à l'eau, à l'électricité, présence à minima d'un WC, d'un lavabo, d'une douche par salle d'eau ou de bain et présence de chauffage ou de climatisation.
- **A Rumersheim : 151 logements (sur environ 450 logements)** sont potentiellement concernés. Si la mise à jour des valeurs locatives s'applique, cela ferait une augmentation moyenne des impôts locaux de 28,61 € par logement concerné, soit une recette supplémentaire pour la commune d'environ 2 230 €.

Etant pour l'équité fiscale entre les concitoyens de notre commune, j'ai donné mon accord à la DGFIP pour la mise à jour des bases sur l'ensemble de la commune.

♦ La Direction Générale des Finances Publiques nous a informés que notre commune a obtenu le score maximal de 100 à l'évaluation de la qualité comptable pour l'exercice 2025. Cela signifie que les contrôles automatisés de l'État, regroupés en 7 thématiques, n'ont détecté aucune anomalie dans les comptes de la commune. Madame la Maire félicite chaleureusement Mme BUNNER Florence pour cet excellent résultat, et la remercie pour son travail rigoureux et les compétences qu'elle déploie au quotidien.

♦ Lancement de la **chaîne WhatsApp « Infos Rumersheim-le-Haut »** le 1^{er} juillet 2026. Avec plus de 24 millions d'utilisateurs en France (source : We Are Social), WhatsApp est devenu un outil de communication quotidien incontournable. En créant notre chaîne WhatsApp gratuite, nous pourrions partager instantanément toutes nos actualités : ramassage des déchets, travaux en cours, événements à venir, etc. Ce canal offre plus de réactivité et de proximité que notre page Facebook.

Comment ça marche ? Il s'agit d'un canal de diffusion à sens unique avec notification. Les abonnés ne peuvent pas répondre et, pour une confidentialité totale, les numéros de téléphone des membres restent strictement invisibles.

Elle remercie vivement M. GENDRON Pierre-Julien pour l'idée et l'initiative ainsi que Mmes LACK EYFRIED Solène et SARRON Coralie pour la mise en place opérationnelle et la gestion quotidienne de ce nouvel outil.

Le lancement de la chaîne sera annoncé dans le Flash Infos de juillet.

♦ M. CELLARD Augustin, Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin et Sous-préfet de l'arrondissement de COLMAR-RIBEAUVILLÉ est venu à notre rencontre en mairie le 17 juin 2026.

♦ Rencontre avec Monsieur député SCHELLENBERGER le vendredi 10 juillet 2026 à 18h en mairie.

♦ Sur les 6 candidatures reçues pour les jobs d'été, nous avons choisi

- MAURER Marie et CZARNECKI Madison pour le mois de juillet
- KRIEG Elian et NOGUEIRA Maïlys pour le mois d'août

♦ L'AG du badminton aura lieu le 5 juillet 2026. Mme EGERT Marion et Madame la Maire y prendront part.

♦ Moment convivial avec l'atelier bricolage le vendredi 19 juin 2026. À cette occasion, nos «bricolo-artistes» ont offert au conseil municipal un magnifique album photos. Ce livre retrace en images leurs créations ainsi que les coulisses de leur atelier sur la période 2020-2025. Un grand merci à eux.

♦ Les prochaines dates de réunion du conseil municipal sont programmées (sous réserve) comme suit :
25 août, 29 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2026.

TOUR DE TABLE

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Réunion d'installation du SIAEP Rumersheim-Bantzenheim le 29 juin 2026.
- Baux communaux : rencontre avec M. ARMBRUSTER François.
- Demandes de subvention en cours : pour le matériel football crédits encore non définis à la Région (buts de football), pour l'étude de sécurité, attente retour de la CEA.
- Félicitations au club de football de Rumersheim pour la montée des deux équipes.
- Rencontre avec M. SAUTIVET Thierry, Président de la CCARB le 1^{er} juillet 2026.

- ❖ **M. THUET Mathias :**
 - L'opération d'entretien des terrains de foot prévue cette semaine a été reportée en raison de la chaleur.
 - Réflexion en cours sur les places de parking place des Hirondelles, et sur le mur de séparation au Monument aux morts (à prévoir lors de la Journée Citoyenne).
 - Liste chantiers Journée Citoyenne en cours de finalisation (distribution du flyer semaine prochaine avec le Flash Infos de juillet).
- ❖ **M. HAUTER Laurent :**
 - Demande si le CCAS existe encore. Réponse : il a été dissous en 2015.
 - Demande confirmation du prochain rdv avec Heidelberg. Réponse : le 30 juin 2026, point à faire au préalable.
 - Collecte de sang du 22 juin 2026 : 29 dons (contre 17 en mars 2026. Il faudrait 30 à 35 dons pour pouvoir maintenir la collecte).
- ❖ **Mme GHIRINGHELLI Marie :**
 - Inauguration du gymnase rénové du collège d'Ottmarsheim et portes ouvertes le samedi 13 juin 2026. L'équipe de l'option danse (UNSS) du collège s'est brillamment illustrée lors du championnat académique en catégorie Excellence.
- ❖ **Mme EGERT Marion :**
 - Etude accueil périscolaire le matin : 22 familles intéressées sur 44 (30 enfants), rdv à venir avec les Foyers Clubs d'Alsace.
 - Présentation projet périscolaire au Conseil Municipal et Comité rattaché le 2 juillet 2026. Les maîtresses de l'école élémentaire seront également impliquées avant la pause estivale.
 - Conseils d'école : école maternelle le 22 juin 2026 et école élémentaire le 30 juin 2026.
 - Dernier CME de l'année scolaire le 25 juin 2026.
 - Réunion du comité responsable du CME le 24 juin 2026.
 - Kermesse des écoles le 26 juin 2026.
 - La directrice de l'école maternelle a confirmé que le bac à sable est utilisé. Nettoyage à prévoir.
 - Discussion avec Mme JUNG pour un chantier de nettoyage lors de la Journée Citoyenne.
- ❖ **M. GALLIATH Eric :**
 - Rdv jeudi 25 juin 2026 avec la société Lumitech pour l'éclairage public.
 - Puissance totale des appareils dans la cuisine de la salle de musique supérieure à 20 kW, contrôle annuel nécessaire. Point à voir en réunion technique.
 - Etude installation bacs à graisse chez Tentations Croquantes et à la salle de musique.
- ❖ **Mme SARRON Coralie :**
 - Beaucoup d'anniversaires ronds en juillet. Merci à Florence pour les appels téléphoniques.
 - Musicales du Rhin (Flash Infos août 2026).

❖ **Mme FIMBEL Morgane :**

- Organisation visite CNPE de Fessenheim en octobre-novembre 2026 de 17h à 20h, 8 participants minimum.

La séance a été levée à 22 h 02.

**Pour extrait conforme
Rumersheim-le-Haut, le 25 juin 2026
La Maire**

C. GROTZINGER

